



Situation d'urgence

Date d'adoption	Septembre 2013
Date d'entrée en vigueur	Septembre 2013
Date de la modification	Décembre 2019
Date d'entrée en vigueur de la modification	Décembre 2019
Instance responsable	Comité de responsable du doctorat en médecine
Instance approbatrice	Vice-décanat aux études de 1er cycle

La présente procédure vise à renseigner toutes les personnes qui fréquentent le campus universitaire afin que le milieu et l'environnement soient sécuritaires en tout temps.

Des agents du Service de sécurité et de prévention patrouillent le campus en véhicule, à pieds, à vélo ou en voiturette électrique, ils **sont formés pour répondre adéquatement à toutes les situations**.

Pour obtenir une assistance rapide, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, vous pouvez joindre le **Service de sécurité et de prévention** de l'Université Laval (SSP). Selon la situation, utilisez l'un de ces trois numéros.

911 – Incendie, blessure majeure, agression

Tous les appels 911 composés à partir d'un téléphone interne de l'Université Laval seront redirigés vers la centrale d'appel 911 de la Ville de Québec.

À partir des téléphones dans les salles de classe, vous entrez immédiatement en communication avec le Centre de ressources en apprentissage (CRA) qui peut joindre immédiatement le Service de sécurité et de prévention pour une intervention immédiate.

Téléphone rouge – Urgence UL

En décrochant un téléphone rouge installés dans les entrées des pavillons, dans les cafétérias, dans les aires communes ainsi que dans les tunnels de l'Université, vous serez immédiatement en ligne avec le Service de sécurité et de prévention (SSP).

555 (au lieu du 5555) – Blessure mineure, bris, dégâts d'eau

Pour obtenir les services du SSP lors d'une situation d'urgence ou pour signaler une situation requérant l'assistance rapide et immédiate du SSP, il faut composer un numéro à trois chiffres sur un téléphone interne de l'Université Laval, soit le 555, ou soulever le combiné d'un téléphone rouge.

408500 – Conseil

Pour obtenir des conseils, de l'information générale sur les services offerts ou pour retrouver des objets perdus, il faut composer le 408500.

Laboratoire

Toute personne qui manipule des matières dangereuses doit le faire en toute sécurité. Pour connaître les règles et les mesures qui s'appliquent à votre domaine, consultez le site Internet du Service de sécurité et de prévention.

Concernant le laboratoire d'anatomie, veuillez suivre les directives indiquées dans le document préparé à cet effet par le Département de chirurgie.

Bouton Incident/Accident

Toute blessure ou exposition infectieuse lors d'un cours ou dans le lieu de stage (ex. piqûre, coupure au bistouri, etc.) ou exposition environnementale mettant en cause des substances chimiques, biologiques ou radioactives, ou à des agents physiques y compris les déversements et les émissions accidentels doivent être déclarées selon le schéma de la page suivante qui présente les étapes à suivre lors d'une blessure ou d'une exposition à la suite d'un incident/accident.

Schéma du signalement d'un incident/accident

L'ÉTUDIANT DOIT DÉCLARER

- > L'incident ou l'accident au médecin superviseur, ou son remplaçant.



PENDANT LES HEURES OUVRABLES

- Aviser le secrétariat ou la Direction de l'enseignement du milieu hospitalier.

EN DEHORS DES HEURES OUVRABLES

- Au besoin, se rendre rapidement à l'urgence du milieu hospitalier pour la prise en charge.



- Aviser le responsable du service de santé du milieu hospitalier.

LE LENDEMAIN

- Aviser le secrétariat ou la Direction de l'enseignement du milieu hospitalier.



- Au besoin, se rendre rapidement à l'urgence du milieu hospitalier pour la prise en charge.

- Aviser le responsable du service de santé du milieu hospitalier.



- Aviser par le bouton l'incident ou l'accident sur l'intranet du programme doctorat en médecine.

